



**Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique
CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INED**

Villejuif, le 4 octobre 2013

Madame Geneviève Fioraso
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
1, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Objet : Examens professionnels réservés dans les EPST et au CNRS en particulier

Madame la Ministre,

Les arrêtés portant ouverture des examens professionnels réservés sont parus au Journal Officiel pour ce qui concerne les EPST. Nous constatons que les EPST ont eu des politiques d'affichage de postes très différentes, qu'ils ont établies le plus souvent sans aucune concertation avec les organisations syndicales représentatives, ce qui va à l'encontre de l'esprit même du protocole d'accord.

Le CNRS, pour ce qui le concerne, a publié ses 37 postes sur des priorités scientifiques qui ignorent le vivier des CDD éligibles. Nous avons fait un sondage qui montre que dans tous les laboratoires que nous avons interrogés, il n'y pas de CDD éligible au sens des conditions de la loi. Ceci aura pour conséquence probable l'insuccès des concours.

Nous sommes prêts à donner à vos services les exemples de postes sans candidats potentiels, voire des emplois parfois si spécialisés qu'il n'y aura pas de candidats du tout dans l'ensemble du vivier national.

Croyez que nous regrettons profondément l'absence de volonté de dialogue social de la Direction du CNRS qui ne peut qu'accélérer la méfiance des non titulaires vis-à-vis de la politique d'emploi de votre ministère.

Il conviendrait que vos services donnent des instructions précises aux Directions des organismes et notamment à celle du CNRS pour que les prochaines campagnes d'examens réservés soient faites en tenant compte du vivier des éligibles.

Nous tenons par ailleurs à vous rappeler combien nous regrettons votre décision de limiter au maximum dans les organismes de recherche les conséquences positives pour les contractuels de la loi du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet ». En plus de votre refus de régulariser la situation des contractuels de catégorie A+, vous avez limité au tiers des éligibles les possibilités de recrutement sur examens professionnels, contrairement à ce qui se passe dans les universités. Cette différence de traitement entre les universités et les organismes de recherche est intolérable.

Nous vous demandons d'augmenter de façon significative le nombre de concours réservés dans les EPST en augmentant la masse salariale, pour titulariser la majeure partie des CDD éligibles dans les EPST comme cela a été fait pour les universités.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SNTRS-CGT

Daniel Steinmetz
Secrétaire Général,

Copie à Madame Lebranchu, Ministre de la Fonction Publique